

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit juin, à 20 h, le conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 12 juin 2026.

Étaient présents :

BIDEAU Daniel
BOGAT Arnold
BREBION Daniel
BROUARD Sophie
CHOIMET Patrice
DEBORDE Aurélie
DUFFY Jessica
DURAND-GUILLOIS Magalie
FAVREAU Christophe
FRAUD François
GIRAUD Françoise
GUILLON Jean-François
HÉREL Régis
KUTER Séverine
LE CLÉACH Raphaëlle
LEBRETON Jean-Pierre
LETOURNEUX Cécilia
MAGRÉ Vincent
MONÉDIÈRE Claire
PARRÉ Patrick
ROCHEDEREUX Marc
ROY Valérie
TESSIER Christine
VIDAL-BLANCHARD Audrey

Étaient excusés et représentés :

BEASSE-EGU Aristide ayant donné pouvoir à Christine TESSIER
NOBLET Pierre-Yves ayant donné pouvoir à Séverine KUTER
GENDRON Laurent ayant donné pouvoir à François FRAUD
CHOIMET Patrice ayant donné pouvoir à Audrey VIDAL-BLANCHARD à partir de la délibération 10

Secrétaire de séance : Audrey VIDAL-BLANCHARD

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUIN 2026**

AFFAIRES FONCIÈRES

**Cession au profit de Monsieur LIZÉE Nathanael
Parcelle AN 414 - Rue Sanson**

Mme Séverine KUTER Expose :

M. Nathanael LIZÉE a fait part de son souhait d'acquérir la parcelle AN 414, propriété privée communale, estimée à 51 m² (superficie à confirmer par géomètre).

Il est proposé de répondre favorablement à cette demande à condition que tous les frais soient à la charge du demandeur et qu'il missionne un géomètre afin de délimiter et arpenter le terrain souhaité, pour garantir les limites et confirmer sa superficie réelle (le montant total de la cession sera ainsi ajusté en conséquence).

Le service des Domaines consulté (*avis annexé*) a estimé un montant de 90 €/m² pour ce terrain.

Il est donc proposé au Conseil municipal de céder la parcelle AN 414 (estimée à 51 m²) (*plan annexé*), propriété privée communale au profit de M. Nathanael LIZÉE pour un montant de 90 €/m² (selon la superficie connue, le montant total est estimé à environ 4 590 €, hors frais de géomètre et notariés à la charge de l'acquéreur).

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.318-1 à L.318-3, R.123-19, R.318-5 à R.318-7 et R.319-10 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2131-2 et L.5214-16 ;

VU Code de la voirie routière et notamment ses articles L.123-2, L.123-3, L.141-7, R.141-4 à R.141-10, L.162-5 et R.162-2 ;

VU l'avis des Domaines en date du 26/09/2025 ;

VU l'avis de la commission Urbanisme, Développement et Patrimoine Communal du 01/06/2026 ;

Considérant le plan annexé présentant l'emprise et les caractéristiques estimées de la parcelle objet de la cession

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE la cession de la parcelle privée communale AN 414 (estimée à 51 m²) localisée rue Sanson à La Haye-Fouassière, au profit de M. Nathanael LIZÉE, au prix de 90 €/m² (pour un total estimé de 4 590€).

PRÉCISE que l'ensemble des frais afférents (géomètre et notaire) seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la vente, et notamment tous actes notariés (promesse de vente et vente) et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 18/06/2026

Le Maire
Vincent MAGRÉ



La secrétaire de séance
Audrey VIDAL-BLANCHARD

